

Procès-verbal de la vingtième séance ordinaire du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Saguenay-Lac-Saint-Jean, tenue le mercredi 24 janvier 2018 à Jonquière.

Présent Absence motivée Absence non-motivée

<input checked="" type="checkbox"/> M. Christian Baron	<input checked="" type="checkbox"/> Mme Christiane Bérubé	<input type="checkbox"/> Mme Denyse Blanchet
<input type="checkbox"/> M. Dominique Bouchard	<input type="checkbox"/> M. Martin Côté	<input type="checkbox"/> Bibiane Courtois
<input checked="" type="checkbox"/> Mme Martine Couture, pdg	<input checked="" type="checkbox"/> M. Laurent-Paul Dallaire	<input checked="" type="checkbox"/> Mme Guylaine Dubé
<input type="checkbox"/> M. Mauril Gaudreault	<input checked="" type="checkbox"/> Mme France Guay, prés.	<input type="checkbox"/> Mme Marie-Hélène Larouche
<input checked="" type="checkbox"/> Mme Manon Laflamme	<input checked="" type="checkbox"/> M. David Laverdière	<input checked="" type="checkbox"/> M. Jean Lemieux
<input checked="" type="checkbox"/> M. Gilles Simard	<input checked="" type="checkbox"/> M. Jean-Claude Sonier	<input type="checkbox"/> M. Michel Truchon
<input checked="" type="checkbox"/> M. Guy Verreault		

Également présente : Mme Marie-Josée Tremblay, adjointe au conseil d'administration

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et constat du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Nomination et démission au conseil d'administration
 - 3.1 Membre désigné par le CMDP
 - 3.2 Membre désigné par le CM
4. Adoption des procès-verbaux des 29 novembre et 20 décembre 2017
5. Affaires découlant des procès-verbaux des 29 novembre et 20 décembre 2017
6. Information de la présidente-directrice générale
7. Information de la présidente du conseil d'administration
8. Affaires du conseil d'administration
 - 8.1 Nomination au comité de gouvernance et d'éthique
 - 8.2 Suivi des comités du conseil
 - 8.2.1 Comité de vérification
 - 8.2.2 Comité de gouvernance et d'éthique
 - 8.2.3 Comité de révision
 - 8.2.4 Comité de vigilance et de la qualité
 - 8.3 Comité consultatif Maria-Chapdelaine
9. Présentations
 - 9.1 Rapport concernant les soins de fin de vie
10. Affaires financières, matérielles, immobilières et informationnelles
 - 10.1 Plan triennal du maintien des actifs et résorption du déficit d'entretien
11. Agenda de consentement
 - 11.1 Demandes de statut de résident
 - 11.2 Modifications de statut ou privilèges et départs du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens
 - 11.3 Nomination du directeur de santé publique

12. Divers
13. Correspondances
14. Prochaine séance ordinaire
15. Période de questions du public
16. Huis clos
 - 16.1 Évaluation de la rencontre
17. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance et constat du quorum

Mme France Guay, présidente, et Mme Martine Couture, présidente-directrice générale, souhaitent la bienvenue au public et aux membres du conseil d'administration. Le quorum étant constaté, la présidente déclare la réunion ouverte à 19 h 20.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

3. Nomination et démission au conseil d'administration

La présidente, Mme France Guay, présente les deux dossiers de nomination.

3.1 Membre désigné par le CMDP

- CONSIDÉRANT la démission du Dr Fabien Simard, membre désigné par et parmi les membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP);
- CONSIDÉRANT le poste vacant du médecin spécialiste désigné par et parmi les membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP);
- CONSIDÉRANT l'article 20 de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux, notamment par l'abolition des agences régionales* (chapitre 0-7.2), stipulant que toute vacance survenant au cours de la durée du mandat d'un membre du conseil d'administration est comblée pour la durée non écoulée du mandat;
- CONSIDÉRANT que dans le cas d'un membre désigné, la vacance est comblée par résolution du conseil d'administration pourvu que la personne visée par la résolution possède les qualités requises pour être membre du conseil d'administration au même titre que celui qu'elle remplace;
- CONSIDÉRANT la proposition faite par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CECMDP).

CA-20-2018-0385 Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'accepter la démission du Dr Fabien Simard et de nommer le Dr David Laverdière au poste de membre désigné par et parmi les membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP), pour la durée non écoulée du mandat soit jusqu'au 29 septembre 2018.

3.2 Membre désigné par le CM

CONSIDÉRANT la démission de monsieur Paul Jr Marchand, membre désigné par et parmi les membres du conseil multidisciplinaire (CM);

CONSIDÉRANT le poste vacant de la personne désignée par et parmi les membres du conseil multidisciplinaire (CM);

CONSIDÉRANT l'article 20 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux, notamment par l'abolition des agences régionales (chapitre 0-7.2), stipulant que toute vacance survenant au cours de la durée du mandat d'un membre du conseil d'administration est comblée pour la durée non écoulée du mandat;

CONSIDÉRANT que dans le cas d'un membre désigné, la vacance est comblée par résolution du conseil d'administration pourvu que la personne visée par la résolution possède les qualités requises pour être membre du conseil d'administration au même titre que celui qu'elle remplace;

CONSIDÉRANT la proposition faite par le comité exécutif du conseil multidisciplinaire (CECM);

CA-20-2018-0386 Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité de nommer Mme Manon Laflamme au poste de membre désigné par et parmi les membres du conseil multidisciplinaire (CM), pour la durée non écoulée du mandat soit jusqu'au 29 septembre 2018.

4. Adoption des procès-verbaux des 29 novembre et 20 décembre 2017

Les procès-verbaux sont adoptés tels que présentés.

5. Affaires découlant du procès-verbal

Procès-verbal du 29 novembre 2018 : Point 5 – Information de la présidente-directrice générale

Conseil québécois d'agrément :

Mme Martine Couture, présidente-directrice générale, informe que le ministère a mis fin au contrat liant au Conseil québécois d'agrément (CQA) pour l'agrément des établissements publics. Un processus de négociations est en cours avec le nouveau soumissionnaire, soit Agrément Canada.

6. Information de la présidente-directrice générale

La présidente-directrice générale fait le suivi des sujets ci-dessous.

- Gestion intégrée de la présence au travail : Des mesures sont mises en place afin d'améliorer la situation, qui demeure difficile à la période 10. Les travaux sur les déterminants de la santé psychologiques au travail se poursuivent afin que les interventions puissent continuer à porter fruit. Des indicateurs sont suivis au pilotage stratégique de l'équipe de direction, permettant ainsi de suivre l'évolution dans l'organisation.
- Occupation des lits : En raison du fort taux d'occupation observé dans les hôpitaux de la région, une cellule de crise a été mise en place et des travaux sont en cours afin de gérer la situation. Les directions concernées se rencontrent aux 2 jours afin d'identifier et mettre en œuvre des solutions. La collaboration et le dévouement du personnel impliqué sont très appréciés à l'intérieur de l'organisation afin que cette situation puisse se résorber dans les meilleurs délais.

- Annonces du MSSS :
 - ✓ Projet d'agrandissement et de réaménagement du bloc opératoire, de la chirurgie d'un jour et de l'unité de retraitement des dispositifs médicaux (URDM) de l'Hôpital de Chicoutimi. Ce projet est inscrit au Plan québécois des infrastructures (PQI) pour la première étape de mise à l'étude, et consiste en un agrandissement sur trois niveaux.
 - ✓ Déploiement provincial d'une offre de tests de porteur pour quatre maladies héréditaires récessives dans le but d'offrir un meilleur accès aux tests génétiques pour toutes les personnes potentiellement porteuses des gènes qui en sont responsables au Québec.
 - ✓ Trouble du spectre de l'autisme : Investissement récurrent de 628 200 \$ découlant du Plan d'action sur le trouble du spectre de l'autisme 2017-2022. De plus, un montant additionnel non récurrent de 80 000 \$ est accordé à la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean cette année. Ces investissements permettront de réduire les listes d'attente et rehausser les services offerts.

7. Information de la présidente du conseil d'administration

La présidente du conseil d'administration mentionne sa présence lors de la conférence de presse tenue le 19 janvier dernier par le ministre de la Santé et des Services sociaux, Dr Gaétan Barrette, dans le but d'annoncer les investissements dans la région, tels que mentionnés ci-dessus.

Elle poursuit en informant du départ la présidente-directrice générale, Mme Martine Couture, le 31 mars prochain. Elle fait part du processus d'affichage et de la composition du comité de sélection en vue de la nomination du prochain PDG. En plus de trois représentants de l'équipe sous-ministérielle, deux membres du CA siègeront à ce comité de sélection, dont la présidente.

8. Affaires du conseil d'administration

8.1 Nomination au comité de gouvernance et d'éthique

Mme France Guay présente l'état de situation.

CONSIDÉRANT la démission de M. Paul Jr Marchand à titre de membre du conseil d'administration du CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean reçue le 27 octobre 2017.

CA-20-2018-0387 Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'accepter la démission de M. Paul Jr Marchand.

8.2 Suivi des comités du conseil

8.2.1 Comité de vérification

M. Jean Lemieux, président du comité de vérification, informe des dossiers traités lors de la rencontre du 20 novembre dernier :

- Suivi des griefs
- État de situation de la présence au travail
- Plan triennal du maintien des actifs — Résorption du déficit d'entretien

8.2.2 Comité de gouvernance et d'éthique (CGÉ)

Aucune rencontre n'a eu lieu depuis le dernier conseil d'administration. La prochaine se tiendra le 30 janvier 2018.

8.2.3 Comité de révision

Mme Christiane Bérubé, présidente, informe que cinq dossiers ont été analysés et qu'une nouvelle demande s'est ajoutée depuis la dernière rencontre du conseil d'administration.

8.2.4 Comité de vigilance et de la qualité

Aucun suivi n'est effectué pour ce comité. La prochaine rencontre du comité se tiendra le 15 février 2018.

8.3 Comité consultatif Maria Chapdelaine

Mme Mélanie Girard, adjointe au président-directeur adjoint, informe que le mandat de trois membres vient à échéance au printemps. Elle demande à ce que le comité de gouvernance et d'éthique puisse faire les démarches en vue de nouvelles nominations par le conseil.

9. Présentations - Dépôts

9.1 Rapport concernant les soins de fin de vie

Dre Céline Benoit, directrice adjointe des services professionnels, rappelle que selon l'article 73 de la Loi 2 concernant les soins de fin de vie adoptée le 10 décembre 2015, l'établissement doit transmettre au conseil d'administration et à la commission des soins de fin de vie, tous les six mois à partir de la date d'entrée en vigueur de la loi, un rapport faisant état de la situation de l'application de la politique concernant les soins de fin de vie, et ce, pour une période de deux ans.

CONSIDÉRANT les limites actuelles dans la capacité d'identifier les personnes en fin de vie ayant reçu des soins palliatifs.

CONSIDÉRANT l'exactitude des données en ce qui concerne la déclaration de sédation palliative continue et d'aide médicale à mourir reçues par le CMDP.

CONSIDÉRANT la possibilité que des médecins travaillant hors CMDP aient pu transmettre directement leur avis de déclaration de sédation palliative continue et/ou d'aide médicale à mourir au Collège des médecins.

CA-20-2018-0388 Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité de transmettre le rapport à la commission des soins de fin de vie, tel que déposé.

10. Affaires financières, matérielles, immobilières et informationnelles.

10.1 Plan triennal du maintien des actifs et résorption du déficit d'entretien

M. Michel Maltais, directeur de la logistique et des services techniques (DLST), explique que la Direction de la logistique et des services techniques (DLST) doit réaliser la planification, la gestion et le financement des travaux de construction dont la nature est d'assurer la sécurité des personnes et des biens, de contrer la vétusté des immeubles dont elle est propriétaire ainsi que d'assurer leur conservation.

Le MSSS décentralise annuellement une enveloppe immobilière selon la valeur de chacune des installations « propriété réseau ». Pour le CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean, l'enveloppe 2017-2018 s'élève à 10 074 852 \$. En comptabilisant le solde de l'année antérieure ainsi que la récupération des soldes des projets terminés, le CIUSSS peut compter sur la somme totale de 12 868 625 \$ pour l'année 2017-2018.

La DLST a évalué les besoins immobiliers en maintien des actifs. Les priorités retenues sont évaluées à 11 218 933 \$ (2017-2018) et se résument ainsi :

- Remplacement de systèmes mécaniques (plomberie, ventilation, climatisation, chauffage, etc.).
- Remplacement de composantes électriques (réseau régulier, remplacement des transformateurs, ajout de redondances électriques, remplacement de génératrices).

- Remplacement de composantes architecturales (toiture, fenestration, revêtements extérieurs, etc.).
- La sécurité des bâtiments et des personnes (alarme incendie, gicleurs, cloisons coupe-feu, etc.).

La DLST a réalisé un exercice afin d'obtenir un portrait fiable de l'état physique des installations, évaluer le déficit de maintien des actifs et assurer le suivi évolutif de la résorption du déficit de maintien des actifs.

De cet inventaire, les constats sont les suivants :

- L'ensemble des besoins immobiliers est estimé à 125 M\$;
- 12,2 M\$ sont pour des travaux à réaliser à court terme (d'ici 2 ans);
- 30,8 M\$ sont des travaux à réaliser à moyen terme (de 2 à 5 ans);
- 82 M\$ à long terme (de plus de 5 ans).
- 94 % des bâtiments ont reçu une cote de A, B ou C.
- 6 % des bâtiments, provenant de 6 immeubles, correspondant à une superficie totale de 5 170 m², possèdent de cote D et E.
 - 4 bâtiments pour une superficie totale de 4 231 m², ont la cote D
 - 4 bâtiments pour une superficie totale de 938 m² ont la cote E

Suite à ce constat, le MSSS a octroyé une enveloppe décentralisée de 1 224 202 \$ pour l'année 2017-2018 afin d'éliminer 100% de déficit de maintien des actifs de ces bâtiments ayant la cote D et E pour les immeubles mentionnés ci-dessous :

- Bureau administratif (599, rue Hôtel-Dieu, Chicoutimi)
- Centre d'hébergement de la Colline (section piscine)
- Centre d'hébergement Métabetchouan et CLSC sud (aile A)
- Centre d'hébergement Métabetchouan et CLSC sud (aile E, Avant)
- Centre d'hébergement Ste-Marie (aile A)
- Centre d'hébergement Ste-Marie (Garage)
- Résidence Le Pionnier d'Hébertville (section agrandissement)

Les priorités retenues pour la résorption de ce déficit de maintien des actifs par la DLST, évaluées à 1 224 202 \$ (2017-2018) se résument ainsi :

- Remplacement de toitures
- Remplacement de fenêtres et portes
- Réfection de structures
- Mises aux normes des systèmes mécaniques et électriques

CONSIDÉRANT que le CIUSSS Saguenay-Lac-Saint-Jean reçoit des enveloppes dédiées à la pérennité du parc immobilier dont il est propriétaire;

CONSIDÉRANT que la priorisation a fait l'objet d'un processus structuré, prenant en considération les besoins temporels identifiés dans les rapports des inspections techniques des bâtiments.

CONSIDÉRANT que le dossier a été déposé et accepté par le comité de direction du 16 janvier et le comité de vérification du 23 janvier 2018.

CA-20-2018-0389 Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'accepter la liste des priorités retenues, totalisant la somme de 12 443 135 \$ pour financement 2017-2018, incluant les projets financés par l'enveloppe de résorption du déficit de maintien des actifs.

11. Agenda de consentement

11.1 Demandes de statut pour résidents

Dre Céline Benoît, directrice adjointe des services professionnels, présente ce point.

CONSIDÉRANT le règlement sur l'organisation et l'administration des établissements (art. 88-93);

CONSIDÉRANT la résolution # CE35-20180117-47 du conseil exécutif du CMDP exprimant une opinion favorable à ces demandes de statut de résident.

CA-20-2018-0390 Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'accorder le statut de résident aux médecins inscrits au tableau présenté dans la discipline et la période qui y sont mentionnées.

11.2 Modifications de statut ou privilèges et départs du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

Dre Céline Benoît, directrice adjointe des services professionnels, fait état de la situation.

CONSIDÉRANT la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS) (art. 254 et 255);

CONSIDÉRANT le Règlement de régie interne du CMDP adopté par le conseil d'administration du CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean le 17 février 2016;

CONSIDÉRANT le point 3.4.4 du Règlement de régie interne du CMDP qui stipule que le statut et les privilèges sont renouvelés pour une durée maximale de trois ans et minimale de deux ans, à moins que la demande de renouvellement ne vise une durée inférieure à deux ans;

CONSIDÉRANT les demandes de statut et de privilèges, les demandes de modifications de statut et de privilèges, les avis de départ ou de retraite de la part des médecins, dentistes et pharmaciens concernés;

CONSIDÉRANT l'engagement par écrit des médecins, dentistes et pharmaciens de l'établissement à respecter les obligations rattachées à l'octroi de leur statut et de leurs privilèges conformément au Règlement de régie interne du CMDP;

CONSIDÉRANT le point 3.8 du Règlement de régie interne du CMDP qui stipule qu'un médecin ou un dentiste doit demander un congé sabbatique ou de service s'il a l'intention de s'absenter pour une période de plus de deux mois, et que cette demande doit être faite quatre mois avant la date prévue de congé;

CONSIDÉRANT la résolution # CE35-20180117-48 du conseil exécutif du CMDP exprimant une opinion favorable à ces octrois et modifications de statut et privilèges.

CA-20-2018-0391 Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'accepter les modifications de privilèges des membres telles que présentées à l'annexe 1 (jusqu'au 31 mars 2018 pour les médecins spécialistes et jusqu'au 10 mai 2018 pour les omnipraticiens);

D'accepter les départs et les retraites des membres tels que présentés à l'annexe 2;

D'accepter les avis d'absence des membres tels que présentés à l'annexe 3.

Bien que le départ du Dr Jean Mathieu soit effectif à compter du 31 décembre 2019, il est possible qu'il soit intéressé à effectuer des activités accessoires dans l'établissement, notamment de l'aide médicale à mourir, de la recherche, etc.

11.3 Nomination du directeur de la santé publique

Mme Martine Couture, présidente-directrice générale, explique que des travaux sont en cours pour modifier les organigrammes.

Dans le contexte, il est recommandé de reconduire le mandat de l'actuel directeur de santé publique.

CONSIDÉRANT que le ministre de la Santé et des Services sociaux nomme, sur recommandation du CIUSSS, un directeur de santé publique;

CONSIDÉRANT que le directeur de santé publique doit être un médecin ayant une formation en santé communautaire ou, exceptionnellement, une expérience de cinq ans de pratique en santé communautaire;

CONSIDÉRANT que le mandat du directeur de santé publique est d'au plus quatre ans;

CONSIDÉRANT qu'à l'expiration de son mandat, il demeure en fonction jusqu'à ce qu'il soit remplacé ou nommé de nouveau;

CONSIDÉRANT que le Dr Donald Aubin occupe le poste de directeur de santé publique depuis septembre 2009.

CA-20-2018-0392 Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité de recommander au ministre la reconduction du mandat du Dr Donald Aubin au poste de directeur de la santé publique pour les quatre prochaines années.

12. Correspondance

Aucune correspondance n'est déposée à cette rencontre.

13. Prochaine séance

La prochaine séance du conseil d'administration aura lieu le 21 février 2018 à Chicoutimi.

14. Période de questions du public

Mme Janie Bélanger, agente syndicale de la FIQ régionale, Dolbeau-Mistassini

Questions : Assisterons-nous à la fermeture de nos installations de Dolbeau-Mistassini? Quelles seront les actions qui assureront des services de qualité et de proximité à la population? Quand verrons-nous des conditions attractives et favorables pour les professionnelles en soins de notre secteur?

La présidente-directrice générale répond qu'au niveau de la fusion et de la gestion de la proximité, des travaux ont été réalisés afin d'ajuster les organigrammes de l'organisation. Ces derniers seront adoptés à une rencontre ultérieure. Un des principaux objectifs est d'améliorer la gestion de la proximité.

Par la suite, elle informe qu'aucune fermeture n'est prévue pour les installations du secteur de Dolbeau-Mistassini. Afin d'être plus attractif dans le secteur de Dolbeau-Mistassini, elle souligne l'implantation du Centre de répartition des demandes de services (CRDS), mis en place depuis le 31 octobre 2016, de même que le projet du bloc opératoire. En effet, le plan fonctionnel déposé au MSSS prévoit la rénovation de l'Unité de retraitement des dispositifs médicaux (URDM) et la construction d'un nouveau bloc opératoire à l'Hôpital de Dolbeau. Le début des travaux est souhaité à la fin de l'année 2019.

Elle poursuit en mentionnant le taux exemplaire d'accès à un médecin de famille dans la région. En ce qui a trait au dossier de l'anesthésie, des pistes de solutions sont explorées avec l'Association des anesthésiologistes du Québec pour régler la situation du manque d'effectifs.

De plus, le 10 janvier 2018, une rencontre a été demandée par la FIQ pour discuter des conditions de travail des membres de leur unité d'accréditation dans le secteur de Dolbeau-Mistassini. Le 12 janvier 2018, Mme Audrey Couture, chef de service en relations de travail, et Mme Julie Hudon, directrice adjointe aux relations de travail, ont rencontré la FIQ pour entendre leurs préoccupations. Lors de cette rencontre, les représentants de la Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques (DRHCAJ) ont demandé de prioriser les demandes afin que l'employeur puisse poser des actions concrètes. Suivant cette rencontre, la DRHCAJ a planifié une discussion avec le Dr Donald Aubin, directeur des services professionnels, et les services des communications internes et externes. Cette rencontre est prévue le 1^{er} février 2018.

Enfin, le CIUSSS fait des propositions à la FIQ pour rendre les postes plus attractifs dans les secteurs du haut du Lac-Saint-Jean en débutant par Roberval, endroit où le temps supplémentaire est plus présent. Les mesures pourraient être proposées pour le secteur de Dolbeau également.

Mme Julie Bouchard, présidente de la FIQ régionale

Question : Voyant l'explosion du temps supplémentaire et du temps supplémentaire obligatoire dans toutes les installations du Saguenay-Lac-Saint-Jean, nous aimerions connaître la position du conseil d'administration devant ce fléau qui met à bout de souffle les professionnelles en soins de la catégorie 1 et du même coup, en danger la population?

La présidente-directrice générale mentionne la situation difficile et exceptionnelle de la gestion du temps supplémentaire et du temps supplémentaire obligatoire, en lien notamment avec le niveau d'achalandage élevé et la difficulté de recrutement dans certains titres d'emploi.

À cet égard, des travaux sont en cours dans le cadre du virage en prévention afin d'augmenter le taux de présence au travail et ainsi apporter des solutions durables. Certaines situations plus difficiles sont actuellement adressées à la cellule d'intervention mise en place en début d'année. Du travail au quotidien se fait pour relever le défi actuel, sans oublier les travaux qui nous amèneront des solutions de façon pérenne.

Mme Julie Boivin, vice-présidente de la FIQ régionale, Alma-Jonquière

Questions : Êtes-vous au courant que plusieurs décisions ont été prises par des hauts dirigeants obligés des inhalothérapeutes d'Alma à effectuer des tâches pour lesquelles elles n'avaient pas eu la formation prétextant un manque de ressources? Ce manque de ressources est le résultat des coupures des dernières années. Qu'est-ce que le conseil d'administration va faire pour empêcher que ces situations se reproduisent?

Mme Couture répond qu'une seule situation peut correspondre à cette question et c'est celle où un directeur de garde a obligé une inhalothérapeute du bloc opératoire à accompagner un client en ambulance vers Chicoutimi pour assurer la sécurité d'un patient. L'inhalothérapeute qui a été requise pour le faire n'avait peut-être pas de compétences spécifiques à ce genre de situation, mais il n'en reste pas moins qu'elle avait 25 ans d'expérience comme inhalothérapeute. Lors de cette situation, la coordonnatrice d'activité avait tenté de trouver du personnel, mais aucun autre inhalothérapeute n'était disponible.

Par la suite, pour la période des fêtes, un système de garde a été instauré afin d'éviter cette situation. Des discussions ont cours entre le syndicat et la Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques afin de trouver une solution.

D'autre part, en ce qui concerne les coupures de poste des dernières années, seuls deux quarts de travail ont été retirés.

Finalement, à la question « Qu'allez-vous faire », les gestionnaires sont actuellement à la recherche d'une solution et espèrent d'ailleurs pouvoir compter sur la collaboration de la partie syndicale pour assurer la sécurité de nos usagers.

Mme Sandra Chiasson, représentante syndicale de la FIQ régionale, Roberval

Question : Quelles actions ont été prises pour contrer l'absentéisme au travail?

Mme Couture explique que ce sujet est discuté lors des comités de relations de travail dans le cadre du projet de la gestion de la présence au travail. Une personne en relations de travail communiquera avec Mme Chiasson afin de l'informer des initiatives qui ont été prises en lien avec les déterminants d'une bonne santé psychologique au travail ainsi que des travaux spécifiques effectués dans le secteur de Roberval.

15. Huis clos

Sans objet.

16. Levée de la séance

La période de questions étant terminée et l'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 20 h 40. La présidente remercie les administrateurs et le public de leur présence.